## Remédier au problème de dépassement de quota

En cas de messagerie en overquota, les messages envoyés sont bien expédiés. Cependant ils ne sont pas enregistrés dans le dossier "**Envoyés**" de votre boite de réception en raison de l'absence d'espace libre dans votre boite de réception.

Pour remédier à ce problème de dépassement de quota, je vous conseille de déplacer un maximum de messages anciens dans les dossiers locaux dans Thunderbird.

Le dossier "Archives" permet seulement de classer les anciens mails dans votre boite de réception mais ce classement ne libère pas d'espace.

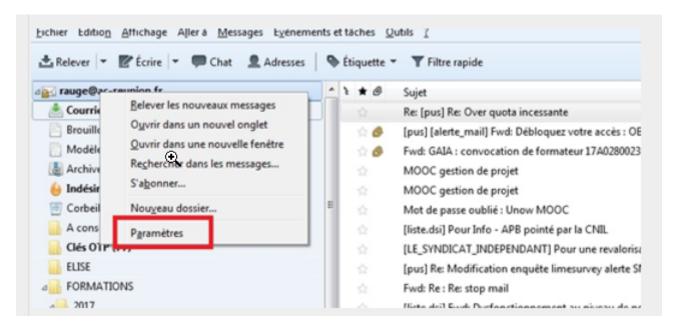
Le fait de placer des messages dans les dossiers locaux libère de l'espace dans votre messagerie car ces messages sont vidés du serveur de messagerie académique pour être stockés <u>uniquement sur votre</u> ordinateur.

Par ailleurs, le fait de vider la corbeille de votre messagerie permet aussi de libérer de l'espace.

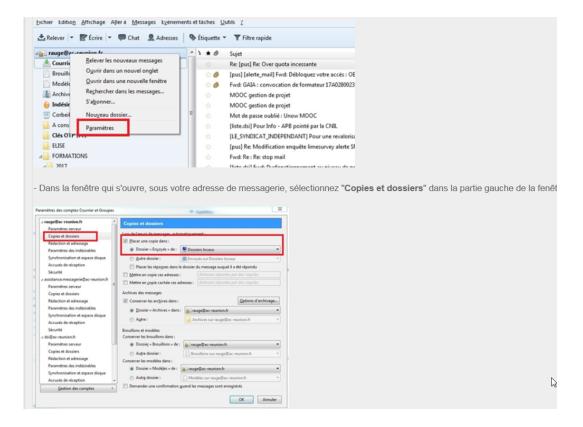
Vous pouvez aussi paramétrer Thunderbird pour qu'il stocke directement les messages envoyés dans les dossiers locaux.

Pour ce faire:

- Dans Thunderbird, dans la colonne de gauche, faites un clic droit sur votre adresse de messagerie
- Dans le menu contextuel qui s'ouvre, faites un clic gauche sur "Paramètres"



- Dans la fenêtre qui s'ouvre, sous votre adresse de messagerie, sélectionnez "**Copies et dossiers**" dans la partie gauche de la fenêtre :



- Cochez (si ça n'est pas déjà fait) la case "Placer une copie dans"
- A droite de "Dossier "Envoyés" de", sélectionnez "Dossiers locaux" dans le menu déroulant.
- Enfin, validez en cliquant sur "OK"
- Une fois ce paramétrage réalisé, il vous faudra envoyer un premier mail pour que le dossier "**Envoyés**" soit créé dans les dossiers locaux.

Lorsque le dossier "**Envoyés**" aura été créé dans les dossiers locaux, vous pourrez déplacer tous les dossiers présents dans le dossier "**Envoyés**" de votre boite de réception vers le dossier "**Envoyés**" des dossiers locaux.

Révision #1 Créé 31 mai 2024 09:58:35 par Rodolphe Augé Mis à jour 17 juin 2024 11:34:20 par Rodolphe Augé